ALVEA Formation

Organisme de formation agréé par le Ministère de l'intérieur

Arrêté n°2022.09.DS.0714

PERMIS D'EXPLOITATION

Personnes déclarant l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 3ème ou 4ème catégorie ou personnes déclarant un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou de la « licence restaurant » (1) ayant suivi la formation spécifique sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTERE DE L'INTERIEUR

cerfa
N° 14407*03

Permis n° : AL342025539 ***délivré en application de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique.***

Le présent permis d'exploitation est délivré à :

NOM de naissance : ABDOU

NOM d'usage :

Prénom(s) : DAVID

Né(e) le : 06 10 98 76 12 — AUBAGNE (Commune de naissance) — 13 (Département) — FRANCE (Pays)

Adresse :

1035 (Numéro de la voie) — (Extension (bis, ter,..)) — (Type de voie (avenue, etc.)) — STRADA DI CIGALI (Nom de la voie)

20140 (Code postal) — SOLLACARO (Localité / Commune)

Téléphone : 06 10 98 76 12
Email : davidhipo@hotmail.fr

Adresse professionnelle :

(Numéro de la voie) — (Extension (bis, ter,..)) — (Type de voie (avenue, etc.)) — (Nom de la voie)

(Code postal) — (Localité / Commune)

Téléphone :
Email :

Il est délivré après le suivi de la formation qui s'est déroulée du 07/04/2025 au 09/04/2025 à SOLLACARO, portant sur la connaissance de la législation et de la réglementation applicables aux débits de boissons à consommer sur place et aux restaurants ainsi que sur les obligations en matière de santé publique et d'ordre public, visée au I de l'article R. 3332-7 du code de la santé publique et organisée par l'organisme de formation ci-dessous, agréé par le ministère de l'intérieur pour dispenser cette formation.

Cocher le cas échéant (2) :

☐ Loueur de chambres d'hôtes.
Le présent permis d'exploitation, délivré à l'issue d'une formation adaptée de 7 heures sur 1 journée (articles R. 3332-4-1 et R. 3332-7 al. 3 du code de la santé publique), ne vaut que pour la délivrance de boissons alcooliques dans le cadre de la location de chambres d'hôtes effectuée à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Organisme de formation :

Dénomination sociale : ALVEA FORMATION

N° SIRET : 4 8 8 9 3 3 5 4 0 0 0 0 4 6

Adresse :

8 (Numéro de la voie) — (Extension (bis, ter,..)) — RUE (Type de voie (avenue, etc.)) — CHAPTAL (Nom de la voie)

34000 (Code postal) — MONTPELLIER (Localité / Commune)

Agréé le : 16 septembre 2022 par arrêté référencé : n° 2022.09.DS.0714

Le présent permis d'exploitation, valable dix ans à compter de sa date d'émission, expire le 09/04/2035

Fait à MONTPELLIER, le 09/04/2025

Signature du représentant légal et cachet de l'organisme de formation :

ALVEA Formation - IFAC
8 rue Chaptal - 34000 Montpellier
contact@alveaformation-ifac.com
RCS Montpellier : 488 933 540

(1) A compter du 1er juin 2011 les restaurants doivent effectuer une déclaration non seulement en cas d'ouverture, mais également en cas de mutation ou de translation (article L. 3332-4-1 du code de la santé publique).

2) Cas des personnes mentionnées à l'article L. 324-4 du code du tourisme, conformément aux dispositions du 4ème alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et de la santé

cerfa N°11543*05

RECEPISSE DE DECLARATION

☒ D'OUVERTURE ☐ DE MUTATION ☐ DE TRANSLATION (1)

Département CORSE du SUD Arrondissement SARTÈNE
Commune SOLLACARO

D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE
D'UN RESTAURANT
D'UN DEBIT DE BOISSONS A EMPORTER
(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

Le présent récépissé justifie de la possession dea llicence. Toutefois, il ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de ☐ 3ème ☐ 4ème catégorie (2)

Le restaurant titulaire de la ☒ petite licence restaurant ☐ licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la ☐ petite licence à emporter ☐ licence à emporter

Sis à : 1035 Parata Strada di Cigala 20140 Sollacaro

Enseigne : PIZZAS chez DAVID

Propriétaire du fonds de commerce :

■ **Pour une (ou des) personne(s) physique(s)** (3) **:**

Nom de naissance : ABDOU Nom d'usage :	Nom de naissance : Nom d'usage :	Nom de naissance : Nom d'usage :
Prénom : David	Prénom :	Prénom :
Profession : Commerçant	Profession :	Profession :
Adresse du domicile : 1035 Parata 20140 SOLLACARO Tél. : 06.10.98.76.12. Email : davidhipo@hotmail.	Adresse du domicile : Tél. : Email :	Adresse du domicile : Tél. : Email :

1 of 2

■ **Pour une personne morale (s'il y a lieu) :**

Dénomination sociale de la société :
Adresse du siège :

Date de la précédente déclaration (si mutation ou translation) : _____

Déclarant(s) (3) :

Nom de naissance: Nom d'usage :	Nom de naissance : Nom d'usage :	Nom de naissance : Nom d'usage :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Né(e) le :	Né(e) le :	Né(e) le :
A :	A :	A :
Département :	Département :	Département :

Nationalité :	Nationalité :	Nationalité :
Domicile : Tél. : Email :	Domicile :	Domicile :

(1)(4) **Date d'obtention du**

☒ **permis d'exploitation :** 09/04/2025

☐ **permis de vente de boissons alcooliques la nuit :**
…/……../……..

Agissant en qualité de (1) :

☒ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)	☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)	☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)

Déclare(nt) vouloir effectuer (1) :

☒ **L'OUVERTURE**	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du : 03/05/2025
☐ **LA MUTATION**	Exploiter à partir du (----------/----------/----------) le débit de boissons susmentionné. Ce débit était précédemment tenu par (1)(3) ☐ Mme ☐ M. : _____ _____ en qualité de : ☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5) (6) : _____
☐ **LA TRANSLATION**	Transférer à partir du (----------/----------/----------) le débit de boissons précédemment installé à : _____ _____

Le ou les déclarants certifient :

1° ne pas être justiciable(s) des articles L. 3336- 1, L.3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;
2° que le débit de boissons susmentionné répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à : Sollacaro le 22/04/2025

Timbre de la commune :

MAIRIE de SOLLACARO CORSE du SUD

Le Maire : J.J. BARTOLI

(1) cocher la case utile.
(2) Cette case ne peut pas être cochée en cas d'ouverture d'un nouvel établissement. En effet, l'article L. 3332-2 du code de la santé publique interdit l'ouverture d'un nouvel établissement de 4e catégorie.
(3) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom en capitales.
(4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques entre 22h et 8h.